

À la veille de la conférence ministérielle de Hong Kong


Une coalition réclame un moratoire sur les négociations à l'OMC

par Normand Pépin

Des organisations de la société civile québécoise réunies à Montréal, le 11 décembre dernier, ont uni leurs voix pour exiger du gouvernement canadien qu'il prenne position en faveur d'un moratoire sur les négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Le vice-président de la **Centrale des syndicats démocratiques (CSD)**, **Claude Faucher**, un des porte-parole de la coalition a déclaré : « *L'ignorance dans laquelle les pouvoirs exécutifs tiennent les parlementaires et la population en général font en sorte qu'il devient impérieux qu'il y ait un moratoire sur les négociations à l'OMC. L'impact de ces règles commerciales qui auront des effets sans précédent sur les sociétés québécoise et canadienne, sans améliorer le sort des pays en développement et des pays moins avancés, doit d'abord être évalué.* »

Rappelons que c'est parce que les représentants de 148 pays membres de l'OMC se réunissaient à Hong Kong du 13 au 17 décembre, que la coalition a décidé d'attirer l'attention du public sur le sujet.

La coalition s'est faite la porte-parole de tous ceux qui, de par le monde, s'élèvent pour dénoncer la prémisse selon laquelle le libre-échange serait porteur de développement et permettrait que toutes et tous en ressortent gagnants. Force est de constater que les objectifs de croissance économique et de développement social sur la base de l'expansion du commerce international et la mondialisation ne se sont pas matérialisés. Pour la coalition, il est clair que la libéralisation des économies et les politiques de privatisation des services publics en concordance avec les règles du système commercial international ont et auront un effet de plus en plus déstructurant sur les sociétés. 



Projet de loi C-55 constituant le Programme de protection des salariés

Enfin les salariés ne seront plus les derniers sur la liste des créanciers en cas de faillite ou de mise sous séquestre de leur entreprise

par Normand Pépin

Adopté précipitamment juste avant le déclenchement des élections fédérales, le projet de loi C-55 suscite beaucoup d'espoir pour les salariés victimes de la faillite ou de la mise sous séquestre de leur entreprise.

Ce projet de loi déposé le 3 juin 2005 crée le Programme de protection des salariés (PPS) qui a pour but de donner aux travailleurs jusqu'à 3 000 \$ pour leur salaire et leurs congés annuels acquis, mais non pris, de sorte que ces paiements ne dépendent plus de l'actif disponible de l'employeur. Ces paiements seront assujettis à l'impôt sur le revenu et aux cotisations appropriées. Le gouvernement estime que 97 % des créances salariales impayées devraient être couvertes par le plafond de 3 000 \$.

À l'heure actuelle, les trois quarts des travailleurs ne reçoivent absolument rien pour leur travail en cas de faillite parce que leur salaire n'est payé à même l'actif de l'employeur qu'après la reprise de possession de leurs marchandises par les fournisseurs impayés et le paiement

de certaines dettes envers la Couronne, des créanciers garantis et des frais légaux et administratifs de la faillite. Ce qui fait qu'au total, seulement 13 % des créances salariales sont recouvrées dans le système actuel.

Le projet de loi C-55 est la réponse des libéraux fédéraux, gouvernement minoritaire oblige, à un autre déposé en novembre 2004 par le NPD, le C-281, qui établit une super priorité illimitée pour les salariés de l'entreprise parmi les créanciers. Le projet de loi C-55 pour sa part établit une super priorité limitée aux salariés.

Lorsqu'un travailleur présentera une créance salariale dans le cadre du PPS, il devra céder au gouvernement du Canada sa réclamation contre l'employeur failli ou insolvable, jusqu'à un maximum de 3 000 \$. Ainsi, le gouvernement prendra la place du travailleur et tentera de recouvrer auprès de la succession du failli les salaires qu'il aura lui-même versés dans le cadre du PPS. Le gouvernement estime que le Programme ne lui coûtera que 32 millions de dollars par année, 50 millions en cas d'augmentation soudaine du nombre de faillites. 